



DÉPÔT, PUBLICATION ET DIFFUSION DES THÈSES ÉLECTRONIQUES IP PARIS À TELECOM PARIS

Début du doctorat

- Signalement de la thèse en préparation dans [Theses.fr](https://theses.fr)

Au début du doctorat, le doctorant saisit partiellement les données administratives de sa thèse dans l'application de gestion des doctorats [ADUM](#).

Les personnes chargées du suivi des doctorats à la Direction de la Recherche vérifient les données et déclenchent leur transfert vers l'application STEP. Le sujet de la thèse en préparation est alors signalé publiquement sur le portail [Theses.fr](https://theses.fr)

Un mois au plus tard avant la soutenance

- 1^{er} dépôt du manuscrit dans ADUM

- Le doctorant doit procéder dans [ADUM](#) au 1^{er} dépôt électronique de la thèse au plus tard un mois avant la soutenance. Cette version destinée aux membres du jury est confidentielle et visible uniquement dans ADUM.

- Il télécharge dans ADUM le Contrat « Conditions de dépôt légal et de diffusion de la thèse » (signalé sous le nom « Document relatif à la diffusion de la thèse »), qui définit les conditions de diffusion de la version définitive de sa thèse dans les bases de données de la recherche : [Theses.fr](https://theses.fr), [Sudoc](#), [portail Hal theses](#)

- Si besoin, il contacte la bibliothèque pour obtenir davantage d'informations. Le contrat signé par le doctorant sera renvoyé par mail à la bibliothèque après la soutenance au moment du dépôt définitif.

- La bibliothèque vérifie la présentation du manuscrit remis lors de ce 1^{er} dépôt, contacte le doctorant pour le conseiller dans la préparation des données bibliographiques (titres, mots clés, classification, résumés...) qui seront exportées après la soutenance dans les canaux de diffusion mentionnés plus haut et le renseigne sur les différents scénarios de diffusion de sa thèse et leurs aspects juridiques (**embargo, confidentialité...**). Elle lui communique aussi le numéro

national de thèse, NNT, et valide le 1^{er} dépôt. L'attribution du NNT est obligatoire pour la soutenance. Les échanges avec le doctorant peuvent se faire par mail, par téléphone ou sur rendez-vous.

Entre un à trois mois après la soutenance

➤ 2^{ème} dépôt de la version définitive du manuscrit dans ADUM

Le docteur dispose d'un délai d'un mois (si corrections mineures) et de trois mois (si corrections majeures) pour déposer la version définitive de son manuscrit dans ADUM ce qui correspond au dépôt légal de la thèse.

Avertissement : les seules corrections autorisées sont celles demandées par le jury, ou celles relatives à la charte graphique de l'école doctorale demandées par la bibliothèque, toute autre modification ou amélioration du contenu scientifique et intellectuelle de la thèse en dehors de celles émises par le jury sont strictement proscrites par la loi.

Cette version finale et définitive sera publiée et archivée de façon pérenne au [CINES](#), et le docteur doit veiller à la présentation en conformité avec la charte graphique de l'école doctorale IP Paris ou EDMH. Il trouvera les différents **outils d'aide à la présentation (guides vidéo, modèles de couverture) dans ADUM.**

Voir aussi « [Documents utiles aux doctorants](#) » (en intranet) [ou la page internet de la bibliothèque sur le site internet de l'école.](#)

Avertissement : sur la page de couverture, le titre de la thèse doit être rédigé dans la même langue de rédaction de la thèse. Par ailleurs **si la thèse est rédigée en anglais, un résumé substantiel en langue française devient obligatoire :**

- **École doctorale IP Paris :** minimum 4000 caractères, et maximum 20 pages.
CF : « Règlement-interieur-ecole-doctorale-ip-paris.pdf » chapitre 4.2
«Langue de la thèse du document »
- **École doctorale EDMH :** minimum de 4000 caractères.

Les informations suivantes :

Nom de l'école doctorale ; Établissement de préparation ; Fonctions des membres du jury au sein du jury ; Spécialité de doctorat » sont identiques à celles inscrites dans le Procès-verbal de soutenance, et sont écrites en français sur la couverture.

Le docteur télécharge dans ADUM « l'Attestation de dépôt définitif » et le contrat "Conditions de dépôt légal et de diffusion de la thèse », signe les documents, les envoie par mail à la bibliothèque (correspondante thèses) pour validation.

Attention : le contrat ne pourra être modifié après le dépôt définitif.

- La bibliothèque après avoir vérifié la conformité de la présentation de la thèse, signe « l'Attestation de dépôt définitif » ainsi que les « Conditions de dépôt légal et de diffusion », les dépose dans ADUM, les communique par mail au doctorant et valide le dernier dépôt.

Puis la bibliothèque procède à l'archivage et à la publication de la thèse au format électronique dans STAR. La thèse soutenue est archivée au [CINES](#) et signalée dans les bases académiques [Theses.fr](#), le [SUDOC](#) et dans l'archive ouverte [HAL thèses](#). Le texte intégral sera accessible si les conditions de dépôt légal et de diffusion le permettent. En cas d'embargo ou de confidentialité, seules les métadonnées (Titre, Auteur(s), mots clés et résumés) s'afficheront dans [Theses.fr](#) et le [SUDOC](#) mais pas dans HAL, pendant toute la durée de la confidentialité.

Avertissement concernant les thèses confidentielles

Les thèses confidentielles ne sont pas consultables ni diffusables ni au sein de la bibliothèque ni en ligne pendant toute la période de confidentialité de la thèse.

Le doctorant veillera à ne pas divulguer dans les métadonnées (titre, résumés, mots-clés) des informations à caractère confidentiel, car ces informations seront publiques et diffusées sur Internet.

En dehors de l'embargo et de la confidentialité, le doctorant peut aussi par choix personnel s'opposer à la diffusion de sa thèse. Dans ce cas, elle sera uniquement consultable à la bibliothèque sous son contrôle (pas d'impression, de téléchargement, ni de copie d'écran).

Accès aux thèses dont les auteurs ont refusé la diffusion en ligne et aux thèses sous embargo sur Theses.fr (hors thèses confidentielles)

Une nouvelle version de [Theses.fr](#) a été mise en ligne par [l'Abes](#), qui permet l'accès aux thèses restreintes (thèses dont les auteurs ont refusé la diffusion + thèses sous embargo), via un système d'accès sous authentification sécurisée, réservé aux membres de l'enseignement supérieur et de la recherche, par le biais de la

Fédération Education Recherche de *Renater*, avec les identifiants que l'utilisateur utilise dans son établissement en cliquant sur le bouton,

Accès réservé aux
membres de
l'enseignement supérieur
français



depuis la notice de la thèse qu'on souhaite consulter.

- **Demande de fabrication de diplôme** : le docteur transmet sa demande aux personnes en charge du suivi des doctorats à la Direction de la Recherche - : adresse mail du service ou de la personne - qui lui délivrent une attestation de réussite Seules l'attestation de dépôt définitif et la demande de fabrication de diplôme déclenchent le processus de diplomation.

- **Rappel important** : la délivrance de l'attestation de dépôt définitif est délivrée si le compte lecteur du doctorant est à jour (pas de prêt de document en cours).

Contacts :

Bibliothèque

Imène Denine

Correspondante thèses

 [Mail](#)

Direction de la Recherche

Florence Besnard

Coordinatrice du pôle doctorat de la Graduate school IP Paris et de Télécom Paris

 [Mail](#)

Institut Polytechnique de Paris

Julia Lopez

Gestionnaire de scolarité du pôle doctorat Graduate School

 [Mail](#)